Nom commercial : JULIETTA
Code produit: AU 229 C01814 FR
Version actuelle: 1.0.1, établi le: 12.07.2023 **Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 11.07.2023 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

JULIETTA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Produit phytopharmaceutique à usage professionnel. Agriculture.
Fongicide

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
Certis Belchim B.V. - France
5, Rue Galilée
78280 Guyancourt - France

N° de téléphone 0033 1 34 91 90 00
e-mail info.fr@certisbelchim.com - www.certisbelchim.fr

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
info.fr@certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59
Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification
Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement
-

Mentions de danger
-

Mentions de danger (UE)

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Saccharomyces cerevisiae peut provoquer des réactions de sensibilisation.

Evaluation PBT
Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique
Granulé dispersable (WG) à base de Saccharomyces cerevisiae souche LAS02 : 1x10^13 UFC/kg (96,1% p/p)

Composants dangereux
Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition.

Après inhalation
Amener la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise ou troubles respiratoires.

Après contact cutané
Laver à l'eau savonneuse, puis rincer à l'eau. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

Après contact oculaire
Rincer les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas d'irritation, consulter un spécialiste.

Après ingestion
Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient. La substance active Saccharomyces cerevisiae LAS02 est sensible au fluconazole, itraconazole et à l'amphotéricine B.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO); Anhydride sulfureux (SO2); Oxyde d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers
Les travaux d´extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d´incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Pour les secouristes
Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenir et recueillir le produit déversé avec une matière inerte absorbante (sable, terre, vermiculite ...), puis collecter le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. (Voir rubique 13) En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l' équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée

Valeur	18	-	22	°C

Stabilité au stockage

Valeur	3	année(s)

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution sectorielle
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.
Filtre respirateur (partic.) : P3

Protection des yeux / du visage
Lunettes de protection (EN 166): le cas échéant

Protection des mains
Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.
Matériau approprié caoutchouc nitrile

Divers
Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
solide

Etat
granulé

Couleur
beige

Odeur
levure

pH		
Valeur	5,8	
Concentration	1	% solution aqueuse
Source	Fabricant	

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition
Non applicable

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair
Non applicable

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

Valeur	> 195 °C
Source	Fabricant

Propriétés comburantes
non oxydant

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif.

Inflammabilité
Le produit n'est pas inflammable.

Limites inférieure d'explosion	
Valeur	60 g/m³
Source	Fabricant

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Non applicable

Densité de vapeur relative
Non applicable

Densité relative	
Valeur	0,55 - 0,95
Source	Fabricant

Densité
Donnée non disponible.

Solubilité dans l'eau	
Source	Fabricant
Remarque/s	soluble

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Donnée non disponible.

Viscosité cinématique
Non applicable

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Masse volumique: 0,68 g/cm
Densité apparente: 0,72 g/cm³ atteint après tassement

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

10.2 Stabilité chimique
Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Chaleur, flammes et étincelles. Protéger du gel et de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles
Néant, à l'utilisation appropriée.

10.6 Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermale aiguë	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Voie d'exposition	Peau
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**

Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Source Evaluation/Classement	Fabricant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Evaluation/Classement	Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	
N°	**Nom du produit**
1	**JULIETTA**
Evaluation/Classement	Non potentiellement bioaccumulable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes
Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

12.8 Autres informations

Autres informations
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions
Prescriptions nationales
Autres prescriptions
Directives nationales
Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, Fance) : non concerné (Directive Seveso 3).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 795615